

Le contexte de l'innovation

La précarité énergétique impacte tous les territoires et une partie importante de la population (3,7 millions de foyers). Malgré des budgets sociaux en constante progression pour compenser cette baisse du pouvoir d'achat, ces moyens peinent à trouver leur cible faute d'identification des ménages concernés : les « précaires silencieux ».

L'idée innovante

Optimiser la lutte contre la précarité énergétique, en associant efficacité et massification par :

- un dispositif de repérage efficace pour augmenter le nombre de ménages aidés
- un dispositif d'intervention porteur de réelles économies pour les bénéficiaires

L'objectif recherché :

- remplacer le plus systématiquement possible les aides financières d'urgence versées « à fonds perdus » aux précaires énergétiques, par des interventions individualisées
- réduire durablement leur facture énergétique et, en conséquence, les rendre moins dépendants de l'aide sociale

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

La 1^{ère} année a permis de « roder » le dispositif d'accompagnement des ménages et d'en valider l'efficacité, avec un gain constaté de 350 à 400 € par ménage bénéficiaire.

Parallèlement la Ville s'est doté de l'outil IRIScore de GDF SUEZ qui permet de localiser les ménages concernés sans attendre qu'ils se manifestent en situation d'urgence.

- Partenaires opérationnels : services de la ville et des communes associées, Conseil général ; associations sociales locales : Restaurants du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge, Habitat Solidarité, Familles de France, CLCV ; services d'aide à la personne : UNA, ADMR.
- Partenaires institutionnels : CAF, CARSAT-CPAM, UDAF, Centre Hospitalier, Saumur Agglo, Mission Locale.

Le contenu de la réalisation

Dans un premier temps, l'identification des bénéficiaires se fait par le biais des partenaires institutionnels et associatifs locaux.

Dans un deuxième temps, IRIScore aide à repérer les « précaires silencieux » (très majoritaires) pour accompagner le plus grand nombre possible de ménages et réduire leur vulnérabilité énergétique.

Sur la base d'un profil type établi statistiquement à travers les entrées « consommations d'énergie » et « revenus », le CCAS obtient une vision globale de son territoire sur la précarité énergétique. Sur la base de critères d'éligibilité précédemment définis et en fonction de la réalité de la précarité énergétique, l'individu intègre ou non le dispositif.

Après signature d'un contrat entre l'utilisateur et le CCAS, 2 leviers d'intervention sont utilisés :

- la sensibilisation aux usages et aux comportements adaptés,
- la réalisation de menus travaux.

Les moyens humains et financiers

Le CCAS a recruté un agent spécifiquement dédié à cette opération.

Ce « référent » accompagne individuellement les ménages dans chaque étape du dispositif, afin de l'adapter à chaque situation et de favoriser l'accès aux droits.

Les dépenses comprennent l'étude IRIScore pour 13.000 € et les coûts de fonctionnement récurrents du dispositif « précarité énergétique ».

Les économies réalisées sur les aides d'urgence aux ménages bénéficiaires se cumulent d'année en année.

Partenaires financiers : CG Maine et Loire : 7 000 € ; dispositif FEDER (LEADER +) 28 651,46€ ; EDF qui fournit gracieusement 200 ampoules à économies d'énergie ; la SAUR, aide de 2000€ pour faire face aux sollicitations d'aide en matière d'eau.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

▪ Bilan social :

En combinant géolocalisation et profilage sociodémographique, dès la 2^{ème} année, le CCAS a multiplié par 5 ses capacités d'intervention - à budget constant - faisant passer le nombre de ménages accompagnés de 20 à près de 120.

Plus de 120 ménages ont bénéficié à ce jour du dispositif, en participant aux différentes étapes de l'action telles que le forum de sensibilisation, la réalisation du diagnostic énergétique et l'intervention pour des menus travaux au sein de leur logement.

1700 ménages ont été identifiés « prioritaires » pour poursuivre l'action.

▪ Bilan financier :

Le nombre de ménages ainsi aidés augmentant, l'investissement pour la lutte contre la précarité énergétique s'autofinance par la baisse progressive du montant des aides palliatives. Outre son utilité sociale, cette accélération représente, une économie récurrente de 35 à 40 000 € / an sur les aides financières à verser par le CCAS qui dispose ainsi des fonds « non distribués » pour d'autres familles en difficulté.

La Ville de Saumur améliore ainsi l'efficacité de l'aide sociale (au profit des ménages accompagnés et plus largement du tissu social dans son ensemble) avec la perspective de faire de la lutte contre la précarité un poste autofinancé de l'action sociale.

La Ville de Saumur a reçu le Prix Energies Citoyennes 2014 pour cette démarche.